

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-04

Robinet thermostatique sur radiateurs existants appartenant à un système de chauffage central à combustible

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un robinet thermostatique sur des radiateurs existants, appartenant à un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant u	ınitaire en k / m²	Wh cumac
_	H1	50
Zone climati que	H2	40
que	НЗ	30

Sur	face (e ch m²)	auffé	е
		s		
		Ŭ		

X

	Secteur d'activité	Facteur correctif	
	Bureaux	1,1	
Х	Enseignement	0,8	
	Commerces	1,1	
	Hôtellerie, restauration	1,4	
	Santé	0,9	
	Autres secteurs	0,8	

S est égale à la surface chauffée par les radiateurs équipés de robinets thermostatiques.